

Plan de sobriété énergétique

Charte d'engagements

Parcs à thèmes

6 octobre 2022



Multiplier les émotions !

Les engagements des professionnels du secteur des parcs à thèmes



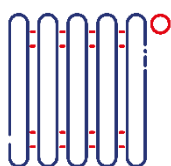
Sur l'extinction de l'alimentation des attractions et des équipements et du chauffage des parcs fermés d'octobre à avril :

- ✓ Extinction du courant électrique des attractions, enseignes, lumières et équipements des parcs à thèmes en cas de fermeture prolongée au public (96% des parcs fermant d'octobre à avril).
- ✓ Extinction du chauffage sur l'ensemble du site (hors espaces avec animaux).



Sur l'extinction de l'alimentation des attractions et des équipements des parcs demeurant ouverts :

- ✓ Extinction du courant électrique alimentant les attractions, les enseignes, les lumières et les équipements des parcs après la fermeture au public (hors opérations de maintenance).



Sur le chauffage et la climatisation des parcs demeurant ouverts :

- ✓ Respecter au point de consigne **une température de 19°** dans les attractions closes ainsi que dans les parties communes des cafés, hôtels, restaurants et hébergements touristiques des parcs.
- ✓ Inciter les clients à régler la température à **19° dans les chambres.**
- ✓ Réduire la température à **17°** au point de consigne **hors de la présence des clients et du personnel** dans les attractions closes, les salles de restaurants, les chambres et salles inoccupées, les couloirs et réceptions, les salles de sports.